

DEMANDE DE PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La France Services des deux Guiers assure l'accueil du **service CNI/PSP de la commune des Echelles**.

Mardi et Jeudi : 14h - 18h / Mercredi et Jeudi : 09h - 13h / Vendredi et Samedi : 08h - 12h

Documents à fournir	Informations complémentaires	Cas / remarques
Pré-demande	A compléter en ligne, sur le site www.ants.gouv.fr puis à imprimer.	Attention, cette pré-demande est valable 6 mois et ne peut être utilisée qu'une seule fois.
Un justificatif de domicile ou de résidence	Facture d'eau, EDF, énergie, téléphonie, attestation d'assurance habitation, avis d'imposition ou non imposition DE MOINS DE 6 MOIS . Si la commune a renommé votre adresse mais que votre justificatif de domicile n'est pas encore à jour, alors il faudra fournir EN COMPLÉMENT de votre justificatif de domicile, une attestation d'adressage délivrée par la commune de domiciliation.	Pour les majeurs logés à titre gracieux, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, attestation d'hébergement signée + C.N.I de l'hébergeant.
		Pour les mineurs, en cas de garde alternée, fournir en supplément le jugement de divorce ou en cas de séparation à l'amiable, une attestation signée par les deux parents indiquant la garde alternée, le justificatif de domicile du 2ème parent + sa C.N.I.
Photo d'identité	Une photo d'identité, DE MOINS DE 6 MOIS , aux normes ISO, non découpée.	Le service passeport se réserve le droit de refuser toute photo ne présentant pas les caractéristiques requises.
Timbres fiscaux	Cartes d'identité : 25€ (si perte ou vol)	Achat en ligne lorsque vous composez votre pré-demande sur ANTS ou dans un bureau de tabac agréé.
	Passeport pour mineurs de -15 ans : 17€	
	Passeport pour mineurs de +15ans : 42€	
	Passeport pour majeurs : 86€	
Ancien titre (C.N.I./Passeport)	Dans le cas d'un renouvellement CNI/PSP, L'ANCIEN TITRE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉ . La fiscalité de 25€ s'applique UNIQUEMENT au demandeurs ne pouvant pas présenter la CNI à renouveler.	En cas de vol : il est nécessaire d'établir une déclaration de vol en gendarmerie uniquement + Fiscalité correspondante au titre .
		En cas de perte : il est nécessaire d'établir une déclaration de perte disponible en ligne ou en mairie + Fiscalité correspondante au titre .
	<u>Pour les mineurs, dans le cas d'un renouvellement</u> : Fournir C.N.I./Passeport du mineur ET document d'identité du parent accompagnant. En cas de première demande de C.N.I./Passeport, le document d'identité du parent accompagnant est suffisant.	En cas de perte du document d'identité du représentant légal : merci de fournir déclaration de perte dûment remplie (formulaire du Ministère de l'Intérieur).
Etat civil du demandeur	Dans le cas d'une première demande de document d'identité ou d'un renouvellement suite à une perte ou un vol, le demandeur devra fournir une copie intégrale de son acte de naissance. En cas de modification d'état civil, il sera nécessaire de fournir un justificatif mentionnant ce changement (exemple : Acte de mariage, convention ou jugement de divorce, acte de changement de nom de naissance).	Il est nécessaire de vérifier si le service état civil votre commune de naissance est dématérialisée. Pour ce faire, vous pouvez la contacter directement ou bien consulter le site COMEDec https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation .

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- * Le service accueil **UNIQUEMENT SUR RDV** pour tous les dépôts de demande et les retraits de titre.
- * La présence du demandeur est requise pour le dépôt de la demande **ET** la remise du titre.
- * **Lieu de RDV :** France Services des deux Guiers, Le Forum, 47 rue Jean Jacques Rousseau, 73360 LES ECHELLES
- * **Temps de RDV de dépôt :** 20 minutes / **Temps de RDV de remise :** 5 minutes
- * Le document est délivré par la Préfecture de la Savoie, l'obtention se fait dans un **délai moyen de 4 semaines.**
- * **Il est nécessaire de se présenter au RDV de retrait avec l'ancien titre.**
- * Vous disposez d'un **délai de 3 mois pour récupérer votre titre.** Au terme de ce délai, tout titre non récupéré doit être retourné en Préfecture pour destruction.

PRISE DE RENDEZ-VOUS, TROIS POSSIBILITÉS

- * En ligne à l'adresse <https://www.rdv360.com/mairie-des-echelles>
- * Par téléphone au secrétariat de Mairie des Echelles au 04.79.36.60.49
(Fermé le Lundi)
- * Par téléphone à la France Services des deux Guiers au 04.79.36.20.65
(Fermé le Lundi)

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Date : - Heure : -

!/ Attention, le service CNI/Passeport se réserve le droit de refuser les dossiers incomplets !/